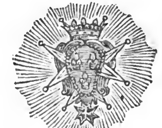
LE MENTOR UNIVERSEL,

Par M. l'abbé ROY, cenſeur royal, &c.

Lex mea Lux.

N°. 4. 1784.





A PARIS,

Chez { L'AUTEUR, au Bureau du Mentor univerſel, rue Guénégaud, N°. 20.
THÉOPHILE BARROIS le Jeune, quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

SUITE DE LA LETTRE DOUZIEME.

LE DOCTEUR...

AU COMTE DE...

JUSQU'A ce que l'enfant de la nourrice ſoit tout à fait ſevré, le nourriſſon ne tetera que le ſecond. Première règle de conduite pour la nourrice ; elle ne lui donnera à teter que de deux heures en deux heures dans la journée, juſqu'à la nuit, & pendant la nuit, deux

ou trois fois ; c'eſt à-peu-près le nombre de celles qu'il s'éveille, juſqu'au lendemain ſept ou huit heures.

Il eſt utile de régler un enfant. Il y a des nourrices qui ſont dans l'habitude d'offrir le teton à l'enfant toutes les fois qu'il crie. Elles croient l'appaiſer par ce moyen ; elles y parviennent en effet, mais c'eſt à force de l'avoir ſurchargé de nourriture. L'innocent a l'eſtomac ſi gonflé, qu'à peine peut-il reſpirer. La plûpart des enfans meurent de pareilles indigeſtions ; & s'ils n'en périſſent pas, elles ſont la cauſe ordinaire des tranchées, des coli-

ques, des dévoiemens, de la coqueluche, du rachitis, &c. Rien de ſi préjudiciable à la ſanté d'un enfant que la ſurabondance de lait qui ſe déprave & dégénère bientôt en matière aigre & morbifique.

Dès que l'enfant crie, la nourrice doit aller auprès de lui, conſidérer attentivement ſon état, rechercher ſi rien ne le gêne, développer ſes langes, lui donner plus d'aiſance dans ſon maillot & le rafraîchir, en lui lavant légérement le corps, avec de l'eau plus ou moins tiède, ſelon l'habitude qu'on lui aura fait contracter de la ſupporter à tel ou à tel degré; s'il continue de crier,

elle pourra lui faire avaler une demi-cuillerée d'eau sucrée ou miellée, ou seulement en mouiller ses levres de tems en tems. Sur-tout point de brutalité ; le moindre mouvement de colère n'échapperoit point à l'enfant, & ses cris n'en deviendroient que plus violens.

Elle ne le bercera point : je l'ai déja dit, cette méthode a de trop mauvais effets (*a*).

Elle aura soin de le coucher dans une position horizontale ; c'est la plus naturelle & la plus

(*a*) Lisez page 17, n°. 2.

commode pour les fonctions animales.

Sa tête sera légèrement couverte d'une simple toile, dans la nuit ; dans le jour, il seroit bon que rien ne la couvrît, non pas dans les premiers mois, mais lorsqu'il commence à s'accoutumer au grand air.

On voit encore des nourrices qui, assises à table, fatiguées des cris de l'enfant, lui donnent à teter pendant le repas & lui font prendre quelques gouttes de vin. Cette liqueur est capable de faire aigrir son lait & de l'incommoder.

Quand l'enfant a cessé de teter ;

après un intervalle notable, on peut lui couler un peu de vin. Il fortifiera son estomac, facilitera la digestion, empêchera la formation des glaires, préviendra les crudités & les vers, & séparera les humeurs qui pourroient s'être agglomérées.

En permettant aux enfans, dit M. de Buffon, de boire, de tems en tems, un peu de vin, on préviendroit, peut-être, une partie des mauvais effets que causent les vers. Car les liqueurs fermentées s'opposent à leur génération : elles contiennent fort peu de parties organiques & nutritives ; & c'est principalement par son action sur

les ſolides, que le vin donne des forces; il nourrit moins le corps qu'il ne le fortifie.

Mais on ne fera pas à l'enfant un beſoin de cette liqueur, & on n'en uſera que rarement. Qui ne ſait pas que les meilleures choſes ceſſent de produire leur effet, quand on les prend habituellement! L'habitude du vin pourroit, d'ailleurs, de l'enfant faire dans la ſuite un ivrogne. Je ne voudrois pas accorder cette permiſſion à des nourrices de campagne; à coup sûr, elles en abuſeroient.

Pour engager la nourrice à ſe bien conduire envers l'enfant, il faudra ſe bien conduire envers

elle. Ou elle eſt à la maiſon, ou elle en eſt éloignée.

Une des cauſes principales du peu d'intérêt que les nourrices prennent aux enfans, c'eſt l'eſpèce de mépris avec lequel on les traite. Au lieu de ne les employer qu'à leur devoir particulier, on les regarde comme une nouvelle domeſtique. Les autres ſe déchargent ſur elles d'une partie du ſervice, elles ſont confondues avec eux, & dès lors leur emploi devenu auſſi vil les rend auſſi dépendantes. Partagées entre les ſoins de nourrice & ceux de ſervante, elles ont peine à ſuffire à tous leurs embarras, & l'enfant eſt négligé ; s'il ne

ne l'eſt pas, les autres devoirs le ſont; & dans ce cas elle reçoit des reproches, ou elle eſſuie des déſagrémens, ſoit de la part des maîtres, ſoit de la part des autres domeſtiques : le malheureux enfant, quoique cauſe innocente des chagrins de la nourrice, n'eſt pas ſoigné avec le même zèle; on ne l'aime pas autant, & l'indifférence avec laquelle ſa nourrice le traite lui devient auſſi contraire que la négligence. Des ſoins ordinaires diſpenſés avec amour l'emportent ſur d'autres, même extraordinaires, que la ſéchereſſe du ſeul devoir occaſionneroit.

Ce n'eſt pas tout : comme la

nourrice eſt la dernière domeſtique, elle eſt traitée comme la dernière. L'eſprit d'orgueil, mon cher Comte, vous le ſavez, a fait tant de progrès, qu'il s'eſt gliſſé juſques dans les antichambres & dans les conditions les plus obſcures. C'eſt l'orgueil des grands qui fait naître celui des petits. Ceux à qui la fortune a donné ce qu'ils appellent des *gens*, veulent être dans leurs maiſons comme des rois; l'ordre, le ſous-ordre y ſont obſervés avec la même exactitude qu'à la Cour du Monarque, dont ils ne ſont que les eſclaves. Singes dans toutes leurs manières, du maître auquel ils

devroient ſe contenter d'obéir, on les voit jaloux d'entretenir chez eux la dépendance ſervile & de multiplier les degrés d'infériorité parmi leurs valets. On dit le premier, le ſecond valet-de-chambre ; le premier, le ſecond laquais ; à la cuiſine, mêmes prétentions ; le chef, l'aide, le ſous-aide de cuiſine, le marmiton, &c. Deſcendons juſqu'à la baſſe-cour, à l'écurie, à la garde-robe ; mêmes ridicules, &c. Je ſerois tenté de dire mêmes déſordres. Car, c'eſt véritablement troubler l'ordre des choſes que de détruire à ce point l'égalité. Sans doute elle ne peut ſubſiſter abſolument, il faut des

ſupérieurs dans l'état ſocial & civil ; mais pourquoi les multiplier ainſi ? Il ſemble qu'on ſe faſſe un plaiſir d'avilir l'homme. Ne s'eſt-il pas lui-même déja trop écarté de ſa dignité naturelle !

Un jour peut-être les emplois domeſtiques chez les grands deviendront, comme à la Cour, des charges vénales importantes. Il ne manque plus à la grandeur que ce moyen de rançonner & d'écraſer les petits. La vérité de ces paroles que J. J. Rouſſeau met dans la bouche des grands, aux malheureux qui ſe préſentent à leur ſervice, eſt effrayante. *Je vous permettrai d'avoir l'honneur*

de me ſervir, à condition que vous me donnerez le peu qui vous reſte pour la peine que je prendrai de vous commander.

Juſqu'à quand méconnoîtra-t-on la véritable grandeur ?

Dans les tems célèbres de notre ancienne chevalerie, la domeſticité n'étoit qu'un titre d'amitié. Tous les domeſtiques d'une maiſon étoient les premiers amis du maître qui les traitoit en amis; les maîtres vivoient entr'eux comme égaux & comme frères; la paix & l'union régnoient dans les familles. L'honnête ſimplicité des bonnes-mœurs y réſidoit comme dans ſon aſyle naturel. Les

domeſtiques ne connoiſſoient pas non plus entr'eux cette inégalité, autre cauſe de tant de déſordres. Tels les maîtres, tels les valets. Aujourd'hui les domeſtiques ſont orgueilleux, les maîtres le ſont auſſi. Les valets imitent les maîtres, dit J. J. Rouſſeau, & les imitent groſſièrement ; ils rendent ſenſibles, dans leur conduite, les défauts que le venin de l'éducation cache mieux dans les autres.

C'eſt par une ſuite de cet orgueil qui ſe communique du grand au petit, que la nourrice eſt regardée d'un ſi mauvais œil. Ce n'eſt pas ſeulement parce qu'étant la dernière venue dans la maiſon,

on la regarde comme la dernière domeſtique. Chacun des *gens* qui l'aborde ſemble lui dire, vous ne me valez pas; je ſuis devenu un perſonnage de la ville; j'ai de l'éducation, & vous n'en avez point. Vous n'êtes qu'une villageoiſe. Que dis-tu, miſérable? On connoît la vertu au village, & les gens de ton eſpèce ne la connoiſſent point. Je réponds pour la pauvre nourrice, mon cher Comte; elle ne ſait que rougir, ſe taire, & pleurer. Elle a beau ſe plaindre; on ne l'écoute pas. Quel encouragement pour une femme qui a quitté ſon ménage & ſes propres enfans pour élever celui d'une autre!

Quand son service est achevé, on retire l'enfant, ou l'on congédie la nourrice; à force de la mal-recevoir on la rebute de venir voir son nourrisson (*a*).

Chez le petit bourgeois, elle a plus de peine encore; à son entrée, on congédie la domestique, pour la charger de tout le fardeau du ménage.

Quant à la manière dont la nourrice doit vivre à la ville, il seroit bon de lui prescrire un régime; mais il est difficile de le lui faire suivre. Il arrive souvent qu'une

(*a*) J. J. Rousseau, Emile, liv. 1.

femme qui avoit beaucoup de lait à la campagne, s'en trouve beaucoup moins au bout de quelques mois de séjour à la ville. Cet inconvénient tient à la différence de l'air, à la bonne chère sur laquelle elle donne d'autant plus fortement qu'elle y étoit moins accoutumée. Les ragoûts, les viandes épicées, les bouillons trop substanciels, les friandises de toute espèce deviennent une nourriture nuisible, qui, loin d'augmenter, ou même de conserver le lait, le dénaturent & l'altèrent.

En général, on sait & il ne faut pas être médecin pour cela, que les substances animales tour-

nent bientôt à la putréfaction, & que le chyle qui en résulte est putride & alkalescent. Les substances végétales, au contraire, contiennent des sucs d'autant plus nourriciers qu'ils sont moins sujets à se dénaturer. A la vérité, ils seront plus aciduleux, & le lait qu'ils produiront s'aigrira plus promptement. Mais l'expérience démontre tous les jours qu'ils sont plus propres à la santé.

Un avantage qui n'est pas peu à considérer, c'est que les substances végétales deviennent le poison des vers. Il est inconcevable combien ces insectes tuent d'enfans.

Pourquoi les nourrices & les

nourriſſons de la campagne ſe portent-ils mieux & ſont-ils plus robuſtes que ceux de la ville ? C'eſt que le régime animal eſt dangereux, & que le régime végétal eſt le plus favorable & le plus analogue au tempérament.

Quoiqu'il ſoit aiſé de preſcrire un régime aux nourices de la ville, je ne m'en aviſerois pas; leur défendre de ſe nourrir d'une certaine manière feroit un moyen de les y porter plus sûrement. Défendez à quelqu'un, à une femme ſur-tout, de toucher à un arbre, vous lui en ferez aimer le fruit, elle en voudra manger, & elle en mangera malgré vous. J'au-

rois ſeulement l'attention d'écarter d'elle les alimens qui pourroient lui être contraires, & je ne lui en laiſſerois que de bons.

Du reſte je voudrois qu'elle vécût à ſa fantaiſie, & je ferois enſorte que ſa nourriture ordinaire fût la même à la ville qu'elle étoit à la campagne. Il me ſuffiroit, ſuivant le principe de J. J. Rouſſeau, de la lui donner plus abondante & mieux choiſie dans ſon eſpèce (*a*). En tout je voudrois que ſa manière de vivre fût, à peu de choſe près, conſtamment

(*a*) Emile, liv. 1.

la même qu'au village. Qu'elle se fatiguât moins, qu'elle fît autant d'exercice, & qu'au lieu de croupir à la maison dans la mollesse & l'oisiveté, elle se fît une habitude de faire respirer, avec elle, à son nourrisson, le grand air, à la promenade dans les jardins, lorsque le tems n'est pas assez favorable, & hors la ville, quand il fait beau.

Je me garderois bien de la contrarier, ni de gêner tant soit peu sa liberté; selon mes facultés, je lui accorderois tout ce qui pourroit la flatter & entretenir sa gaieté, sans toutefois m'écarter de mes principes.

Si la nourrice de l'enfant eſt éloignée de la maiſon, la conduite qu'on doit tenir envers elle eſt bien plus facile. Après être convenu avec elle d'un prix raiſonnable, ſans avoir marchandé, on lui recommandera le nourriſſon, on ne lui donnera rien de plus que ſes mois fort exactement, tant qu'elle le gardera; mais on lui promettra une récompenſe honnête & proportionnée aux ſoins qu'elle en aura pris & à la ſanté dont il jouira lorſqu'elle le rendra. Par ce moyen, on lui rendra ſon devoir agréable, & l'eſpoir de la récompenſe ne fera qu'ajouter à ſon exactitude. Autrement, plus

on donneroit, plus on auroit à se plaindre de ses importunités; plus elle seroit négligente, plus elle prolongeroit l'allaitement de l'enfant. L'habitude d'une gratification souvent renouvellée la rendroit moins attentive, que le desir d'une récompense future & conditionnelle ne la rendroit active & intéressée.

On pourroit de tems à autre aller la visiter, observant de ne jamais la prévenir, afin de mieux juger de sa conduite envers l'enfant.

Il faut choisir les nourrices les moins éloignées de la maison paternelle de l'enfant, afin de pouvoir les visiter souvent.

Plus elles feroient éloignées, moins elles craindroient les visites des pères & mères ; plus elles se négligeroient sur les soins qu'elles doivent à leur nourrisson.

Malheur aux nourrices qui ont besoin de la crainte des surveillans, pour remplir leurs obligations !...



LE COMTE DE...,

AU DOCTEUR...:

LETTRE TREIZIÈME.

CETTE bonne amie de ma femme dont je vous ai parlé, mon cher Docteur, dans ma onzième lettre (*a*), eſt enfin inſtruite de ſon état. Nous avons pris ſur nous de lui déclarer l'impuiſſance réelle où elle eſt de nourrir ſon enfant. Vous ſeriez étonné de la fermeté

(*a*) Liſez n°. 2. Lettre huitième, page 36 & 37.

philosophique avec laquelle nous l'avons vue braver la douleur dont elle étoit pénétrée, pour nous la dérober.

Je ne vous cacherai pas, mes bons amis, nous a dit cette femme sensible & raisonnable, que l'exemple de Blanche de Castille (*a*) m'a fait une impression profonde. Toutes les raisons du Docteur sont invincibles; mon cœur est plus fort encore, je sens qu'il répugneroit à voir passer mon enfant dans les bras d'une autre mère,

---

(*a*) Lisez, n°. 3, Lettre onzième, pages 60 & 61.

pour recevoir d'elle une nourriture qu'il n'appartient qu'à moi ſeule de lui donner. Mon enfant eſt auſſi l'enfant de mon cœur, comme il l'eſt de mon corps. Plutôt mourir que d'y conſentir. Il eſt donc prouvé que je ne puis le nourrir ſans courir de grands riſques pour ma vie. Faut-il, mon cher enfant, que celle qui va te donner le jour ne puiſſe continuer d'alimenter ton exiſtence qu'aux dépens de la ſienne? Ses larmes étoient près de s'échapper. Tout-à-coup, elle ſort de l'abattement où l'attendriſſement maternel l'avoit plongée, elle s'élève au-deſſus d'elle-même. Eh! bien, je

vous remercie, mes bons amis, de l'intérêt que vous prenez à ma conſervation. Oui, je m'abſtiendrai de donner le lait de mon ſein à mon enfant. Le pauvre enfant! s'il perdoit ſa mère, il perdroit la meilleure amie qu'il puiſſe eſpérer dans le cours de ſa vie. Mais, ne me parlez point de nourrice, de femme à gage. Mon enfant n'aura qu'une mère; une ſeconde ſeroit indigne de lui, & de moi dont la tendreſſe ne pourroit ſouffrir aucune comparaiſon. N'y a-t-il pas un moyen de nourrir autrement mon enfant? Le lait de chèvre, de brebis, de vache, par exemple : ce ſeroit toujours moi

qui le lui donnerois, il ne connoîtroit que ma main. Sa tendresse ne pourroit être partagée, il s'élevroit sous mes yeux, sous l'aîle tutélaire de sa mère, il n'aimeroit qu'elle (*a*). La tendresse filiale! Ah! il est si rare qu'elle soit bien affermie! peut-être par-

---

(*a*) J'aurois pu m'étendre beaucoup sur cet article. On remarque toujours que les enfans nourris par une femme étrangère ne s'attachent qu'à elle. J'en ai vu jetter des cris à la vue de leur mère. D'autres, revenus de nourrice, n'ont pu s'accoutumer à ne plus voir celle qui leur avoit donné son lait, & sont morts de chagrin.

ce qu'elle n'a pas commencé dès le berceau. Ne pourrois-je pas aussi le nourrir avec cette bouillie de Van-Helmont qu'on nous a tant vantée ?

Mettez-moi donc à même, mon cher Docteur, de répondre à cette bonne mère. Combien je souffre de son embarras ! Combien son état afflige ma tendre Comtesse. Je les plains toutes les deux ; l'une, de ne pouvoir remplir un devoir qui fait les délices de l'autre ; & l'autre, de voir interdit à son amie un bonheur qu'elle voudroit lui communiquer.

Adieu, j'attends votre réponse par le même courier ; la pauvre

petite malade étoit venue passer quelques jours avec nous à la campagne ; elle vient de s'en retourner à la ville pour quelques affaires de ménage ; car, c'est le vrai pendant de ma femme pour l'attachement à ses devoirs & pour l'économie domestique. Elles méritent bien d'être bonnes amies; leur caractère est parfaitement le même, & leur conduite est aussi exemplaire ; elle doit revenir bientôt. Elle m'a prié de vous consulter pour elle ; il faudra bien lui faire part de votre réponse. Elle brûle de vous connoître. Pourquoi ne venez-vous pas nous voir ? On peut, on doit

tenir à ſes dieux Pénates ; mais, pas comme vous, au point de renoncer à la ſociété de ſes amis. Oh ! c'eſt être par trop méchant.



LE

LE DOCTEUR..., AU COMTE...

LETTRE QUATORZIÈME.

On a beau dire, mon cher Comte, que le lait de femme en général eſt rempli de défauts capables de nuire au tempérament des enfans. J'en diſtingue de deux ſortes ; les uns que j'appelle phyſiques, & les autres moraux. Les premiers ſont ceux qui tiennent à la nature du ſang & des humeurs du corps humain ; les autres ſont ceux qui provien-

nent de l'eſprit, du caractère, des paſſions, &c.

Le lait des animaux n'a-t-il pas auſſi ſes défauts phyſiques & moraux ? Quoique diſtingués de l'homme, ces êtres, qui reſpirent ainſi que lui, ont leur ſang, leurs humeurs, leur eſprit, leur caractère & leurs paſſions.

Tout eſt relatif dans les choſes. Les unes ſe rapportent plus entr'elles, les autres moins. Or, il exiſte entre les défauts phyſiques du ſang, des humeurs, de l'eſprit, du caractère & des paſſions de la femme en général, conſidérée comme partie de la nature humaine, plus de relation avec la conſtitution

physique & morale d'un enfant, qu'il n'y en a entre le sang, les humeurs, l'esprit, le caractère & les passions des animaux, & la constitution d'un enfant. Il s'ensuit nécessairement que le lait de femme doit être plus analogue à l'enfant que le lait d'animaux.

L'Etre suprême n'a rien fait d'inutile ; en donnant du lait à une femme, il a destiné ce même lait à la nourriture de l'enfant. Faudra-t-il que ce lait ne soit pas employé suivant sa destination ? Au lieu de passer dans le corps de l'enfant & d'y porter cette substance nourricière nécessaire à la vie ; la femme pourra-t-elle,

ſans manquer à l'ordre de la nature, ſans danger même pour ſa ſanté & pour celle de ſon enfant, le faire paſſer impunément par le canal des ſécrétions impures avec leſquelles il ſera confondu? Ainſi le Créateur, dont toutes les œuvres avoient été regardées comme très-bonnes (*a*), ſera donc obligé de convenir que le lait eſt au moins inutile dans les femmes; ſi l'on ajoute qu'il peut ſe ſuppléer encore plus avantageuſement par le lait des animaux. Juſqu'à

(*a*) *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, & erant valdè bona.* Gen.

ce qu'un Docteur plus ſage que la nature ait annoncé une pareille découverte, celui dont la Providence a tout fait pour le plus grand bien, aura donc menti à cet attribut eſſentiel de ſa nature, en ne nous indiquant point, dès l'exiſtence des premiers hommes, cette meilleure reſſource. Quelle affreuſe ſuppoſition ! n'y croyez pas, mon cher Comte; l'uſage & la néceſſité du lait de femme, quoi qu'en diſent certains ſyſtématiques en médecine (*a*), dont les

(*a*) De ce nombre eſt M. Brouzet, Médecin ordinaire du Roi; dans ſon eſſai ſur l'*Education Médicinale des Enfans.*

lumières sont d'ailleurs respectables, n'est point un préjugé.

Oui, sans doute, il existe une analogie réelle entre le lait de chaque mère & l'enfant dont elle est accouchée; cette analogie n'est point gratuitement imaginée, & non-seulement la raison doit la faire présumer, mais encore elle la prouve invinciblement (*a*).

Qu'est-ce que le lait? c'est le sang lui-même modifié. C'est la substance de ce même sang qui a nourri l'enfant pendant les neuf mois de sa retraite dans le sein

(*a*) M. Brouzet dit le contraire, *ibid.* Tome premier, page 116.

maternel ; c'eſt par ce ſang qu'il n'a fait qu'un corps avec ſa mère. (*a*) C'eſt par là qu'il exiſte entr'elle & lui une relation intime & infaillible.

C'eſt ce même ſang qui a produit le ſien & toutes les humeurs. Il y a donc autant de relation entre le lait de ſa mère & lui, conſidérés phyſiquement, qu'il y en a entre la ſource d'une rivière & la rivière elle-même. Ceci n'a beſoin d'aucun autre raiſonnement.

(*a*) Voyez page 91, Lettre douzième, n°. 3.

J'ai insinué davantage, en disant presque positivement que cette relation pouvoit être morale (*a*).

Le lait de femme est donc nécessaire, & son analogie avec l'enfant est plus sûre que celle du lait d'animaux.

Quelque robuste que puisse être un enfant, il pourroit, selon monsieur de Buffon, arriver de grands inconvéniens, si on lui donnoit d'autre nourriture que le lait de la nourrice avant la fin du premier mois.

(*a*) Lisez pages 107, 108, 109, n°. 2. Et pages 5, 6 & 7, n°. 3.

A la vérité, il dit, preſque tout de ſuite, j'ai connu à la campagne quelques payſans, qui n'ont pas eu d'autres nourrices que des brebis; & ces payſans étoient auſſi vigoureux que les autres.

On ne peut nier qu'il ſe trouve des conſtitutions ſi fortes qu'elles réſiſtent à tous les changemens, & qu'elles s'accommoderoient même de toutes ſortes de nourriture. Mais il n'eſt pas prudent d'éprouver ainſi le tempérament d'un enfant. Toujours le mieux, toujours le plus sûr. Je répète ſouvent mon principe.

Le lait de chèvre eſt bon; celui de brebis n'eſt pas mauvais;

celui de vache eſt en uſage chez tous les peuples du Nord, en Moſcovie, en Iſlande.

Je vous rapporterai, mon cher Comte, la coutume de ce dernier pays, que M. Brouzet détaille en note de ſon ouvrage. L'enfant ne tete que huit, ou tout au plus quinze jours, s'il eſt malade. On le couche enſuite par terre, & l'on met à côté de lui un petit vaſe bouché & rempli de petit-lait chaud, avec une petite canule entortillée de fil, ou un gros tuyau de plume, & à côté un peu de pain, s'ils en peuvent avoir. Lorſqu'il s'éveille, ou qu'il donne quelque marque de

ſoif, on le tourne du côté du vaſe, & on lui met le tuyau dans la bouche pour lui faire ſucer ſa nourriture ; lorſqu'il faut porter l'enfant un bout de chemin, ſoit pour le baptême, ou autrement, on lui met dans la bouche un morceau de linge trempé dans du petit-lait. Dès qu'un enfant a attrappé neuf mois, il mange de tout.

Je crois bien que les enfans ſont de petits animaux, & qu'ils pourroient s'élever par inſtinct & par habitude comme les petits animaux; mais la nature les a appellés à une autre éducation & à une autre manière de recevoir leur

nourriture. Je crois que celle qui vient d'être rapportée n'a été imaginée que pour diminuer & adoucir les devoirs de mère, trop pénibles malheureusement à plus d'une femme. Je ne la conseillerois pas. J'aime bien mieux que l'enfant nourri par sa mère la recherche & l'aime par intérêt ; dans la suite il l'aimera davantage par reconnoissance, & lui-même ne sera que plus aimé de sa mère. Assez, dans ce monde si dérangé, ne les aiment, ni n'en sont aimés.

Mais je vous parle sans cesse du lait de la mère ; & il ne s'agit que du lait de femme en général, ou du lait d'animaux ; puisqu'il est certain

certain que l'amie pour laquelle vous me consultez ne peut nourrir elle-même. Elle demande, dites-vous, si sans courir aucuns risques pour son enfant, elle peut lui donner du lait d'animaux. Incontestablement le lait de femme vaut mieux ; vous le voyez par les raisons que je viens de vous exposer. Quant à ses défauts, qui proviennent du tempérament, du caractère, des maladies, ou des passions, c'est un motif de plus qui doit engager à la plus grande circonspection dans le choix d'une nourrice, & non à rejeter le lait de femme. Vous me pressez, enfin, de m'expliquer. Eh, bien ! absolument

parlant, votre amie peut nourrir ſon enfant avec du lait de chèvre, de brebis, ou de vache, & préférablement d'âneſſe. La méthode eſt facile. Un petit linge arrangé à-peu-près en forme de bout de teton, imbibé de ce lait un peu tiède, conduit par la mère, fera l'office, dans la bouche de l'enfant, du ſein maternel.

Loin d'être perſuadés que le lait maternel & le lait de femme ne ſoient pas préférables à tous les autres, contentons-nous de bénir la Providence qui a bien voulu ménager ce ſupplément au défaut de la nourriture première & naturelle, & n'abuſons pas de ce nouveau

moyen de conſerver la vie aux enfans.

Quant à la bouillie de Van-Helmont, elle eſt préparée avec du pain légèrement bouilli dans de la petite bière, avec du miel écumé & du ſucre, le tout réduit à une conſiſtance de mucilage, de colle ou de gelée, & délayé enſuite dans une quantité ſuffiſante de petite bière, ſi l'on veut que cette préparation ſerve auſſi de boiſſon.

Cette bouillie pourroit être fort ſaine & fort bonne. Mais dans les premiers mois de l'enfant, l'eſtomac eſt trop foible pour la ſupporter. Il ne lui faut qu'un peu plus que des liquides & point de colle. D'ail-

leurs la bière dont elle eſt compoſée n'étant pas tout-à-fait exempte de fermentation, il y auroit de l'inconvénient à exciter le moindre ravage dans un eſtomac auſſi débile que celui d'un enfant. Et quand il ſeroit prouvé qu'elle n'en cauſeroit aucun, je n'oſerois jamais la conſeiller de préférence au lait même d'animaux.

Au bout de quelques mois cette bouillie doit être préférée à toute autre. Je remarquerai en paſſant, que celle qu'on donne ordinairement aux enfans ne vaut abſolument rien. J. J. Rouſſeau le dit après les meilleurs médecins. « Le lait cuit & la farine crue font beaucoup de

ſaburre & conviennent mal à notre eſtomac ; dans la bouillie, la farine eſt moins cuite que dans le pain, & de plus elle n'a pas fermenté. La panade, la crême de riz me paroiſſent préférables. Si l'on veut abſolument faire de la bouillie, il convient de griller un peu la farine auparavant. »

Les nourrices doivent auſſi s'abſtenir de donner à leurs nourriſſons du bouillon de viande, à cauſe de la putridité qu'il pourroit occaſionner. Il feroit dangereux d'accoutumer trop les enfans à ce goût du ſuc des viandes. Aucuns ne l'aiment beaucoup ; ils y répugnent même preſque tous. Leur répugnance ſeule

ſeroit capable de le leur rendre contraire.

Vous voilà maintenant, mon cher Comte, en état de conſeiller cette bonne amie. Remerciez-la pour moi, de la confiance qu'elle a bien voulu m'accorder. Je tâcherai toujours de la mériter. Tous vos amis m'intéreſſent. Rappelez-moi, je vous prie, au ſouvenir de la reſpectable Comteſſe ; offrez-lui mes hommages. Adieu ; je ſuis pour la vie votre meilleur ami.



LE DOCTEUR...,

AU COMTE.....

LETTRE QUINZIÈME.

C'EST aujourd'hui le 15 Août; j'allois continuer mon ſujet, mon cher Comte; un de mes amis, Philoſophe, entre chez moi; je ne ſongeois qu'à notre correſpondance & non pas au Journal de Paris; il l'ouvre, &, commençant à le lire par la fin: ah! ah! me dit-il, il annonce un grand vide pour les gens déſœuvrés. Relâche à tous les ſpectacles.

Mon ami tourne la page du Journal. Bon ! voilà qui eſt bien commencé !

Bienfaiſance. Oh ! le beau mot ! il remplit agréablement & l'oreille & le cœur de l'homme. Quatre pages entières pour cet article ! Plût à Dieu qu'une ſeule phraſe ſuffît ! On parle ſans ceſſe de *bienfaiſance*, & peu de gens pratiquent cette vertu. Il faut convenir à la louange de la *bonne ville de Paris*, que malgré le déluge de corruption dont elle eſt inondée, il s'y fait, proportion gardée, plus d'actes de bienfaiſance que par-tout ailleurs.

Mais, c'eſt un article ſingulière-

ment intéreſſant. C'eſt un projet admirable.

Savez-vous, mon cher Comte, à qui nous devons cet article de *bienfaiſance*? Au fameux père (*a*) de l'inconcevable Figaro (*b*).

Jamais projet de bienfaiſance n'a été, ni mieux entendu, ni d'une exécution plus facile.

Voici ſon plan, dont la douce utilité peut échauffer des perſonnes aſſez puiſſantes pour lui don-

---

(*a*) M. Caron de Beaumarchais.

(*b*) La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro, comédie nouvelle en cinq actes. Repréſentée à Paris le 27 Avril 1784, ſur le théâtre françois.

ner une étendue, ſans laquelle il n'eſt preſque rien.

Je vous le copie tout au long, mon cher Comte, parce qu'il eſt fondé ſur nos principes & fait ſuite à notre ſujet.

Ce qui en a fourni l'idée à l'auteur mérite, dit-il, d'être rapporté. C'eſt lui qui va parler.

» Un homme de qualité, philoſophe, ſenſible, diſcutant un jour avec moi ſur la mendicité, dont on s'eſt toujours moins occupé que des mendians, me dit: enſeignez moi le moyen d'employer en charités 12000 liv., bien noblement. Si ce n'eſt pas *utilement* que vous entendez par ce mot, je me

vois hors d'état de diriger vos vues. — Oui, c'eſt utilement ; mais d'une utilité plus étendue que ne peut l'être un don individuel. — J'entends ; vous voulez un emploi d'argent qui puiſſe devenir l'aiguillon, l'encouragement d'un bien généralement adopté : cela n'eſt pas aiſé ; mais j'y réfléchirai.

Voici, Meſſieurs, continue M. de Beaumarchais, aux Auteurs du Journal de Paris, ce qui m'eſt venu dans l'eſprit, & m'a déja valu deux ſouſcripteurs ; car je l'ai dit à deux perſonnes.

On applique avec jugement un don de bienfaiſance, lorſqu'on arrache à la priſon les malheu-

reux qu'on y retient faute de payer les mois de leurs enfans. En épousant une fille capable de gagner vingt sols, l'ouvrier qui en gagne quarante, a calculé qu'ils pourroient vivre; mais au bout d'un an, ils sont trois; un an après, les voilà quatre : ici les moyens deviennent courts, en ce que la charge est accrue.

Quelqu'un a dit sensément : la charité feroit mieux faite, si l'on prévenoit l'emprisonnement, au lieu de le faire cesser. En comptant les jours qu'ils y perdent, les frais d'entrée & de sortie, & ceux des Huissiers qui les précedent, on feroit plus de bien, sans

ſans cette ſomme, avec 60 livres, qu'on n'en obtient, ſous l'autre, avec 120 livres. Et moi je vais plus loin, je dis:

Un des plus grands travaux du Magiſtrat de la Police, eſt de faire venir de cinquante lieues des femmes & des mères de pauvres, pour enlever & nourrir des enfans d'autres pauvres. Et pourquoi cette ſubverſion ſi fatale aux enfans qui naiſſent? N'oublions jamais, s'il ſe peut, qu'il n'y a pas de ſein tari, ſans qu'on trouve un enfant qui ſouffre; que le déplacement d'un nourriſſon, néceſſite l'abandon d'un autre; & la chaîne fût-elle de vingt nou-

veau-nés déplacés, dès que le premier n'a plus de mère, il faut que le dernier périſſe.

On en raiſonneroit cent ans, ſans pouvoir ſe tirer de là (*a*).

Rendons ſon cours à la nature. On a trop dit que le lait des pauvres femmes de Paris ne vaut rien ; qu'elles ne ſont pas logées pour nourrir (*b*). Que forcées de gagner leur vie, leurs fruits pé-

---

(*a*) Reliſez les pages 103 & 104 du n°. 3, Lettre douzième, vous verrez qu'on dit plus encore.

(*b*) Revenez aux pages 75, 76 & ſuivantes des mêmes n°. & Lettre.

riroient faute de ſoin (*a*). Quiconque a vu le quartier des Juifs à Amſterdam, ſent la futilité des redites. Les rues les plus étroites, les maiſons les plus hautes, pullulent d'enfans entaſſés; les femmes y travaillent comme ici; le lait des mères ſupplée à tout; rien ne ſupplée au lait des mères; & voilà où j'en veux venir.

Je propoſe un inſtitut de bien-

(*a*) Vous trouverez la même objection & la réponſe capable d'intéreſſer par les vues politiques qu'elle préſente, pages 69, 70 & 71, *ibid.*

faiſance (*a*), vers lequel toute femme reconnue pauvre, inſcrite à ſa paroiſſe, puiſſe venir, ſon enfant au ſein, avec l'atteſtation du Curé, nous dire : *je ſuis mère & nourrice*; je gagnois 20 ſols par jour,

---

(*a*) Je me félicite d'avoir eu la même idée. Il n'y manquoit que la forme d'inſtitut. Je l'ai fait préſumer. Je deſirerois qu'à l'établiſſement dont parle M. de Beaumarchais, on ajoutât les moyens que je propoſe d'occuper utilement les pauvres mères nourrices. Leur travail ſeroit lui-même un fonds pour les aider; & ce qui n'auroit été dans le principe qu'une avance charitable, deviendroit une richeſſe pour l'inſtitut. Liſez *ibid.*, pages 70 & 71.

mon enfant m'en fait perdre 12.

20 ſols par jour font 30 liv. par mois; offrons à cette nourrice 9 liv. de charité; les 9 liv. que ſon mari ne donne plus à l'étrangere, en voilà 18 liv. de rentrées. La mère aura bien peu de courage ſi elle ne gagne pas 8 ſols par jour en allaitant. Voilà les 30 liv. retrouvées.

Mais où eſt donc le bénéfice? — Sur 100 pauvres enfans qui naiſſent, le nourriſſage étranger en emporte 60; le maternel en conſervera 90.

Chaque mère aura nourri ſon fils; le père n'ira plus en priſon; ſes travaux ne ceſſeront plus; les femmes des pauvres ſeront moins liber-

tines, plus attachées à leurs ménages; (a) peu à peu l'on se fera une honte d'envoyer au loin ses enfans; la nature, les mœurs, la patrie y gagneront également; soldats, ouvriers & matelots en sortiront de toutes parts : on ne fera pas plus d'enfans; il s'en élevera davantage. (b) Voilà le mot; il est bien important.

Si cet établissement a lieu, j'ai 30000 liv. d'assurées. C'est bien peu

---

(a) Lisez pages 69, 70, 71, 72, Lettre huitième, n°. 2.

(b) Lisez pages 104, 105, 106, Lettre douzième, n°. 3.

pour une auſſi grande choſe. Mais que l'on dirige vers nous des charités bien entendues ; de ce foible ruiſſeau d'argent, vont ſortir des fleuves de lait ; des foules de vigoureux nourriſſons.

Je plaide pour les mères-nourrices. Que d'enfans, que d'hommes perdus pour avoir ſéparé ces deux noms ! Les réunir eſt mon objet ; c'eſt celui de mon noble ami, de quelques autres généreux commettans.

Et moi donc, n'y mettrai-je rien ? quand je devrois être encore traité d'homme vain, d'ignorant, de méchant & de ſot auteur, j'y mettrai tout mon Figaro ; c'eſt de

l'argent qui m'appartient, que j'ai gagné par mon labeur, à travers des torrens d'injures imprimées ou épiſtolaires. Or, quand les Comédiens auront 200000 liv., mes nourrices en auront 28, avec les 30 de mes amis : voilà un régiment de marmots empâtés de lait maternel. Tout cela paye bien des outrages ! Mais n'oublions pas que ces premiers ſecours ne ſont rien, ſi un peu de chaleur françoiſe ne vient ſoutenir notre eſſai. Que ma douce & libre convention s'établiſſe entre les deux claſſes d'hommes qui embraſſent la maſſe des richeſſes, ceux qui donnent les places & ceux qui les poſtulent !

En effet, quel homme en crédit,

ou quel Miniſtre bienfaiſant (& la vraie grandeur l'eſt toujours) n'accueillera pas une demande équitable avec plus de faveur qu'une autre, s'il voit à la fin du placet : En cas de ſuccès, Monſeigneur, 500 louis pour les mères-nourrices ?

Pourquoi la charité eſt-elle ſouvent ſèche, triſte & parcimonieuſe ? (*a*) C'eſt qu'on en a fait un devoir. (*b*) Donnons gaîment pour le bon

---

(*a*) Demandons *ce pourquoi* aux riches barbares, aux gens de luxe, aux petits maîtres à fantaiſies, à ces hommes de plaiſir, &c.

(*b*) Devoir ou non, la charité leur eſt étrangère, parce qu'ils n'ont pas le tems

lait; & nommons cela *bienfaisance.*

Et même, pour que plusieurs sortes de malheureux trouvent leur bien dans notre affaire, mes amis

---

de s'arrêter sur les besoins du malheureux. Trop d'objets de dissipation & de dépense les détournent à chaque instant. Qu'est-ce qui a fait un devoir de la charité? Le législateur de l'Univers. Il est trop respectable pour qu'on ose le désigner par une misérable particule *on.* Je pourrois dire à ces orgueilleux du siècle qui refusent de reconnoître les loix du souverain maître: On n'a pas fait un devoir de la charité. Elle l'a été de tout tems. Il étoit dans l'ordre naturel & social, civil & religieux qu'elle le fût; elle l'est & le sera toujours, indépendamment de tout.

& moi promettons dix écus au pauvre cœur malade ou desséché, qui prouvera le mieux dans un libelle anonyme, qu'il y a dans notre projet un dessous de carte malhonnête qu'on découvrira quelque jour, &c.

J'ai cru, mon cher Comte, que vous ne seriez pas fâché de lire cette lettre d'un homme dont on dit beaucoup de mal & qui paroît animé du bien public. Elle contraste d'une manière frappante avec cette malhonnêteté qu'on lui prête. Applaudissons au bien, de quelque part qu'il vienne; la Religion veut que nous bénissions la main qui nous frappe, à plus forte raison devons-nous

bénir celle qui ſoulage les malheureux.

Tout le monde ne lit pas le Journal de Paris, & notre correſpondance eſt déja répandue non-ſeulement d'un bout du Royaume à l'autre, mais dans pluſieurs pays étrangers. J'ai voulu contribuer, autant qu'il eſt en moi, à faire connoître un établiſſement utile & même néceſſaire.

La Renommée publie ſi aiſément & ſi rapidement le mal! Que ſerviroit à ce monſtre aîlé, géant affreux, d'avoir autant d'yeux, d'oreilles, de bouches & de langues que de plumes ſur tout ſon

corps

corps (*a*) s'il ne publioit pas également le bien.

On a beaucoup félicité M. de Beaumarchais ſur ſa lettre aux Auteurs du Journal de Paris, inſérée dans la Feuille du 15 Août, & il faut convenir qu'il mérite des éloges.

Quelqu'un que vous connoiſſez, mon cher Comte, s'eſt permis de lui adreſſer la lettre ſuivante, datée du 18, même mois. Il a répondu de la manière la plus honnête. Cet homme ſe propoſoit pour

(*a*) C'eſt ainſi que la fable nous repréſente la renommée.

coopérateur à l'*Inſtitut de bienfaiſance.* Voici ſes termes, vous jugerez qu'ils valoient bien une réponſe.

MONSIEUR,

» J'ai lu avec la plus grande ſatisfaction, votre lettre du 12 Août, adreſſée aux Auteurs du Journal de Paris, inſérée dans la feuille du 15.

L'établiſſement que vous propoſez feroit le chef-d'œuvre de l'humanité & de la raiſon. Combien l'Etat vous feroit redevable!

Je fais des vœux bien ſincères pour que votre plan ſoit bientôt mis à exécution.

Le tems eſt précieux, & le délai, dans le cas important dont il s'agit, fort préjudiciable.

Vos principes, Monſieur, à cet égard, ſont les miens ; je les avois déja expoſés dans les trois numéros qui paroiſſent du *Mentor univerſel*. Je ſuis fier d'une idée qui m'eſt commune avec les vôtres, & dont vous développez un parti ſi avantageux.

Voudriez-vous bien me compter d'avance au nombre de vos Souſcripteurs, ou coopérateurs ? Si votre *Inſtitut de bienfaiſance* avoit

lieu, j'y consacrerois volontiers une partie du produit annuel de mon *Mentor universel* que le public paroît accueillir assez favorablement, sans doute, à cause de son objet. Ce digne emploi d'une portion de mon revenu littéraire seroit, pour moi, un motif puissant d'émulation.

Je souhaiterois que ma lettre devînt aussi publique & qu'elle fît autant d'impression que la vôtre. J'aurois le mérite de continuer après vous, selon mes foibles moyens, un bel exemple de charité. L'exemple ! ah ! Monsieur, vous savez qu'un fait de charité

fur tout, c'eft le meilleur prédicateur de l'Univers.

J'ai dit que j'aurois le mérite, &c. Ne va-t-on pas me chicaner fur cette expreffion? Perfonne ne fait mieux que vous, Monfieur, combien l'on eft dans le maudit ufage d'imputer à mal les meilleures penfées d'autrui.

J'aurois le mérite, &c. Je m'en flatterois; oui, je l'aurois, & c'en eft un qui me feroit bien précieux de contribuer à l'entretien de votre *inftitut*. Par ce mot *mérite*, je n'entends pas ce que les orgueilleux recherchent; mais la jouiffance pure d'une ame honnête, amie de l'humanité qui fait le

bien pour les autres & non pour ſoi.

Je me félicite que cette occaſion me permette d'offrir mon hommage à un homme trop calomnié pour ne pas devoir être admiré.

La Fable nous a tranſmis la mémoire d'un *Caron* dont la barque cruelle conduiſoit, ſans retour, les ombres au-delà du Styx & de l'Achéron ; les Annales françoiſes, ſi votre établiſſement avoit lieu, conſerveroient avec reconnoiſſance le nom chéri d'un autre *Caron*, dont la main bienfaiſante conduiroit à la vie, même après ſa mort.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N'eſt-ce pas, mon cher Comte, que cette lettre méritoit place dans le Journal de Paris, tout auſſi bien que celle de M. de Baumarchais ?

Je ne ſais à quoi imputer cette négligence. Je ſoupçonne que par modeſtie M. de Baumarchais n'a pas voulu ſe prêter à la rendre publique.

Je ſuis charmé de lui donner, par le moyen de notre correſpondance, la publicité qu'elle mérite. C'eſt un nouvel hommage que de notre côté nous rendrons à l'Auteur de l'*Inſtitut de Bienfaiſance.*

Tâchez de faire une recrue de

Souſcripteurs. Il y a tant de riches qui ne pourroient faire un meilleur emploi de leur ſuperflu ? Parmi les plus charitables, combien dont la charité n'eſt pas éclairée ! Ils donnent beaucoup, mais ils donnent à de faux indigens. A ceux-ci pour les aider à ſoutenir le luxe du ſiècle, à ceux-là pour favoriſer leur plaiſir, & ils ne donnent pas au pauvre qui demande du pain, à la mère nourrice à qui la misère a deſſéché le ſein & qui ſe voit forcée d'abandonner ſon enfant.



LE DOCTEUR....

AU COMTE....

LETTRE SEIZIÈME.

Du Sommeil.

LE ſommeil, mon cher Comte, eſt un être bienfaiſant, auſſi néceſſaire à la conſervation du genre animal, que la nourriture elle-même ; le calme heureux qu'il répand ſur la nature entière, en eſt le reſtaurateur & le ſoutien.

Les végétaux ont un ſommeil qui leur eſt propre ; ſans lui, tous les organes & tous les reſſorts de

la matière perdroient bientôt leur force & leur action. Un mouvement continuel, constamment égal dans les êtres, doit être impossible & contraire aux lois de leur accroissement.

S'il est un tems où, malgré le secours périodique du sommeil, délabrés, usés, épuisés par les fatigues du travail, de leurs facultés physiques, ils périssent enfin & disparoissent ; ce tems arriveroit sans doute plus tôt s'ils ne jouissoient pendant leur vie d'aucun repos.

L'enfant a besoin d'un plus long sommeil, parce que plus foible & toujours en action quand il

veille, il s'affaiſſe & perd davantage de ſa ſubſtance. Les pleurs fréquens, les urines abondantes, les humeurs qui s'échappent ſans ceſſe de toutes les parties de ſon corps, dont l'exercice & la ſenſibilité ſont extrêmes, les ſécrétions ou excrétions preſque continuelles, tout annonce chez lui la néceſſité d'une réparation propotionnée à la diſſipation. Il s'endort plus aiſément & plus ſouvent; preuve, que le ſommeil convient davantage à ſon état.

Il y a des nourrices qui, pour ſe débarraſſer de leur nourriſſon, le provoquent au ſommeil à force de le bercer. Cette manière eſt

contraire à la nature, & le sommeil qui en résulte est non-seulement inutile, mais peut devenir très-nuisible, étant le fruit du dérangement forcé de la machine, & sur-tout de l'étourdissement du cerveau.

Laissez-le s'endormir seul; le moment n'est pas éloigné; à son âge, on dort plus des trois quarts de la vie.

Ne l'éveillez point; s'il se porte bien, il ne prendra pas plus de sommeil qu'il ne lui en faut. Il seroit aussi dangereux de l'éveiller que de l'endormir malgré lui. Beaucoup de femmes, pour ne pas éviter ces deux extrêmes, perdent

perdent leurs enfans ; les unes veulent jouir trop ſouvent du plaiſir de les voir & de les montrer ; les autres les voient trop & cherchent trop à les rendre nuls auprès d'elles.

S'il eſt utile de commencer à régler de bonne heure les enfans, cette règle doit commencer plus tard pour le ſommeil.

On ne peut même en fixer le tems. La nature a marqué la nuit pour tous les animaux en général ; mais elle a fait exception pour l'enfant. Toutes les heures du jour lui ſont indifférentes. Tant qu'il a vécu renfermé dans le ſein maternel, il n'a connu, ni la nuit, ni le

jour ; attendez qu'il ſoit plus accoutumé à leur ſucceſſion. Alors il pourra s'y conformer ; vous parviendrez dans la ſuite à le faire ſe lever & ſe coucher ſuivant l'ordre du ſoleil. Car, l'habitude où vous le laiſſeriez croupir de dormir auſſi long-tems & en quel tems il voudroit, lui deviendroit funeſte.

Quand je dis qu'on accoutumera les enfans à ſuivre pour leur lever & leur coucher l'ordre du ſoleil, je n'entends pas qu'on doive commencer ſitôt.

Locke regarde comme difficile de déterminer quand il faudroit commencer d'abréger leur

ſommeil, ſi l'on doit le faire quand ils ſont parvenus à l'âge de ſept ans, de dix, ou en quelqu'autre tems. Il dit qu'il faut pour cela avoir égard à leur tempérament, à leurs forces & à leur conſtitution particulière.

Il a raiſon ; mais l'expérience prouve que les enfans abrègent inſenſiblement eux-mêmes leur ſommeil, à meſure qu'ils croiſſent, & que parvenus à l'âge de quatre ou cinq ans, ils ne veulent dormir que la nuit ; pluſieurs ſe tourmentent pour *ſouper à table ;* c'eſt à cet âge qu'on peut ſans riſque travailler à les régler ſuivant leurs moyens phyſiques.

Jusqu'à ce qu'ils soient bien formés, leur sommeil doit donc être plus long. Mais de l'excès naîtroit la paresse ; on sait les suites funestes de ce vice. Aisément il pourroit prendre racine ; une fois établi, il seroit difficile de le chasser.



LE DOCTEUR...,

AU COMTE...:

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De la Lumière.

QUELQU'UN avoit mis en problême, s'il étoit plus fâcheux d'être privé de la vue que de la parole & de l'entendement. Les avis de plusieurs philosophes étoient partagés. Si l'on me proposoit aujourd'hui pareille question, sans être plus philosophe que le commun des hommes, je repondrois sur le champ : quoique sourd & muet,

je m'exprimerois & l'on me feroit entendre par signes ; mais comment suppléer à la privation des yeux ?

On dit qu'elle est compensée par la perfection exquise des autres sens, c'est-à-dire, que plus fins, plus développés, plus assurés, ils procurent quelques dédommagemens.

Nous ne connoissons pas, à la vérité, toute la puissance de nos sens ; il semble qu'ils s'émoussent mutuellement. Isolés, agissant seuls, chacun d'eux opéreroit des merveilles.

Consultons un aveugle par accident, il nous dira qu'il s'étonne sans cesse des ressources qui

lui reſtent dans les autres ſens.

On ne peut douter que nous n'achetions ſouvent le plaiſir de la vue à leur détriment.

L'œil eſt un maître impérieux qui s'efforce de les ſoumettre, de les abaiſſer, & de leur impoſer, en quelque ſorte, le ſilence du reſpect. Comme il embraſſe à la fois pluſieurs objets, il étourdit, pour ainſi dire, notre ame, par le raviſſement, & la rend preſqu'inſenſible à d'autres impreſſions; il nous diſtrait & nous concentre avec lui dans le cercle étendu qu'il parcourt.

Otez l'action des yeux, vous rétablirez l'énergie des autres ſens,

ou plutôt vous rendrez à l'ame toute l'attention dont elle eſt ſuſceptible. Elle diſtinguera toutes les nuances, toutes les fineſſes, tous les rapports des objets; elle ſera dans l'aveugle, comme un nouvel œil à qui rien de ce qu'elle n'auroit pas ſenti auparavant, n'échappera.

Si vous voulez connoître, mon cher Comte, les miracles de la cécité, tâchez de vous procurer le petit ouvrage de Diderot intitulé : Lettres ſur les aveugles, à l'uſage de ceux qui voient; avec cette épigraphe, *poſſunt nec poſſe videntur*, publié en 1749. Il eſt très-philoſophique & très-bien écrit.

Il s'agit des prodiges des aveugles nés ; car c'eſt ſur-tout dans eux qu'ils ſont plus frappans.

Croiriez-vous qu'il a exiſté (au Puiſaux en Gâtinois), un aveugle né, qui étoit chimiſte & phyſicien, qui faiſoit lire ſon fils avec des caractères en reliefs, qui jugeoit fort exactement des ſymétries, de la beauté, qui définiſſoit le miroir, qui faiſoit des ouvrages au tour & à l'aiguille, nivelloit à l'équerre, montoit & démontoit des machines, exécutoit des morceaux de muſique, &c., qui eſtimoit la durée du tems & diſtinguoit la différence des couleurs, &c.

Et le célèbre Saunderſon qui,

ayant perdu les yeux à l'âge d'un an, par la petite vérole, fit néanmoins ſes humanités avec le plus grand ſuccès; il parloit latin avec autant de facilité & d'éloquence que Cicéron ; les autres langues lui étoient familières. Il fit des prodiges ſi ſurprenans dans la ſcience abſtraite & difficile des mathématiques, qu'il expliquoit tous les ouvrages de Newton, ſans excepter les phénomènes de la lumière (a)

(a) Ce fait, tout ſurprenant qu'il eſt, ne paroîtra point incroyable, ſi l'on conſidère que l'optique & toute la théorie de la viſion s'expliquent entièrement par le moyen des lignes, & qu'elles ſont ſoumiſes aux règles de la géométrie.

& des couleurs (*a*). Il obtint à Cambridge une chaire de Profeſſeur de cette ſcience, & fit des élèves très-habiles. Il donnoit des leçons d'optique (*b*) : ſa perſpicacité

(*a*) Les couleurs ne ſont dans les corps qu'un certain arrangement ou une certaine diſpoſition des particules qui compoſent leur ſurface, en vertu de laquelle ils réfléchiſſent tels ou tels rayons particuliers.

Mais ces rayons ne ſont pas toujours réfléchis également, ils varient ſuivant les variations de l'œil. Car les couleurs ne ſont pas dans l'objet.

(*b*) Ceci, comme il eſt dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Aveugle*, ne paroîtra ſurprenant qu'à la multitude. Les philoſophes concevront aiſément qu'un aveugle,

alloit jusqu'à distinguer en parcourant avec les mains une suite de médailles, les fausses même lorsqu'elles étoient assez bien contrefaites pour tromper les yeux d'un bon connoisseur. Il jugeoit de l'exactitude d'un instrument de mathématiques, en faisant passer les doigts sur les divisions.

Il existe au Japon des hommes

---

sans avoir d'idée de la lumière & des couleurs, peut donner des leçons d'optique, en prenant comme font les géomètres, les rayons de la lumière pour des lignes droites qui doivent être disposées suivant certaines loix, pour produire les phénomènes de la vision, ou ceux des miroirs & des verres.

privés

privés de la vue, qui forment un corps de ſavans fort conſidérés dans le pays. Ces beaux eſprits ſont bien venus des grands; ils ſe diſtinguent, ſur-tout, par la fidélité de leur mémoire. Les Annales, les Hiſtoires, les Antiquités, forment un témoignage moins fort que leur tradition : ils ſe tranſmettent les uns aux autres les événements; ils s'exercent à les retenir, à les mettre en vers & en chant, & à les raconter avec agrément. Ils ont des Académies où l'on prend des grades (*a*).

(*a*) Voyez Barth. Aſia. Et l'Hiſtoire du Japon, du père Charlevoix.

Si quelque chose pouvoit consoler de la perte de la vue, ce que je viens de dire des aveugles du Puiseau & d'Angleterre seroit capable de rassurer ; mais malheureusement tous les aveugles ne voient pas aussi bien que ceux-là. Tous ne sont pas capables de suppléer, par leur intelligence naturelle, au défaut des yeux. Quelle patience & quel travail, quelle étude & quelles combinaisons il faut pour y parvenir, en supposant qu'on soit doué de l'intelligence nécessaire ! De pareilles exemples sont rares ; ce n'est pas sans raison qu'on les admire & qu'ils étonnent comme des prodiges.

Peut-être que par le récit de ces prodiges j'aurai le bonheur d'adoucir un peu le chagrin des pères & mères qui ont des enfans aveugles. Ils apprendront au moins qu'il n'eſt point de difficultés qu'on ne puiſſe vaincre par le travail, & qu'à force de ſoins & de leçons, il ne leur eſt pas impoſſible de procurer à ces infortunés une eſpèce de dédomagement.

D'un autre côté, je remplirai mon but principal, en réveillant l'attention des mères, des nourrices & des gouvernantes ſur les ménagemens qu'elles doivent apporter à l'égard de la vue des

enfans qui naissent avec de bons yeux.

De tous nos sens, la vue, dit un Auteur moderne (*a*), est celui qui fournit à l'ame des perceptions plus promptes, plus étendues & plus variées. Il est la source féconde des plus riches trésors de l'imagination, & c'est à lui principalement que l'ame doit les idées du *beau*, de cette unité variée, qui la ravit.

Mais j'ajouterai que de tous les sens, la vue est le plus délicat

(*a*) M. Charles Bonnet, *Contemplation de la Nature*, Chapitre 9.

& le plus fusceptible de trouble & de dérangement.

Sans parler des impressions qui peuvent être causées par les matières les plus fines, par l'air extérieur & par les humeurs intérieures, la lumière seule peut détruire l'organisation des yeux. Elle peut faire qu'ils ne voient plus les objets, comme elle fait qu'ils les voient clairement. Tout dépend de la manière dont ses rayons se réfléchissent.

L'homme n'a point été créé pour défier le soleil, cette image de la gloire suprême qui ne reconnoît de maître que son créateur, mais pour s'en servir avec

intelligence, comme d'un guide assuré dans la contemplation des merveilles physiques.

Laissons à l'Aigle superbe le soin insolent de braver cet astre majestueux; par une modestie qui doit être le partage des ames raisonnables, on doit apprendre aux enfans à s'incliner devant lui, & à ne recevoir de ses rayons que la portion qui leur est nécessaire pour bien voir.

Les enfans apprennent à voir, comme ils apprennent à faire usage de leurs autres facultés; celle-ci a cela de particulier & de plus avantageux, qu'elle se développe plus rapidement. Mais il faut

des précautions pour la diriger & détourner les obſtacles d'autant plus dangereux dans le premier âge, que la vue eſt plus foible & moins aſſurée.

Ces précautions ſont ſimples à la vérité; encore ſont-elles néceſſaires & demandent-elles un certain diſcernement. Il n'y a rien de petit en matière grave, & la moindre négligence peut occaſionner un grand mal. C'en feroit un ſans doute pour un enfant de perdre la vue, ou de loucher. Les yeux embelliſſent une figure commune ou déparent tout-à-fait la plus régulière, ſelon qu'ils ſont beaux ou laids.

L'œil humain, dit le grand Euler, eſt un chef-d'œuvre qui ſurpaſſe toutes nos conceptions. Et quelle ſublime idée ne devons-nous pas nous former de celui qui a pourvu non-ſeulement les hommes, mais auſſi les animaux, & même les plus vils inſectes de ce merveilleux préſent, & cela au plus haut degré de perfection!....

L'œil de l'homme ſurpaſſe donc toutes les machines que l'adreſſe humaine eſt capable de produire. Les diverſes matières tranſparentes dont il eſt compoſé, ont non-ſeulement un degré de denſité capable de cauſer des réfractions différentes; mais leur figure eſt

aussi déterminée ; ensorte que tous les rayons sortis d'un point de l'objet, sont exactement réunis dans un même point, quoique l'objet soit plus ou moins éloigné, situé devant l'œil directement ou obliquement, & que ses rayons souffrent une différente réfraction. Aux moindres changemens qu'on feroit dans la nature & la figure des matières transparentes, l'œil perdroit d'abord tous les avantages que nous venons d'admirer. Cependant les Athées ont la hardiesse de soutenir que les yeux, aussi bien que le monde tout entier, ne sont que l'ouvrage du hasard......... Tant est vrai, ce

que dit encore le Pſalmiſte, que ce ne ſont que les inſenſés, qui *diſent dans leur cœur, qu'il n'y a point de Dieu!*

L'homme a imaginé divers inſtrumens d'optique, mais il n'a pu encore & ne pourra jamais leur donner tous les degrés de perfection.

L'œil, dit plus haut le même Auteur, que le Créateur a fait, n'a aucune des imperfections de nos inſtrumens d'optique. En le comparant avec nos inſtrumens, on comprend la véritable raiſon pour quoi la ſageſſe divine a employé différentes matières tranſparentes à la formation de

l'œil humain ; c'eſt pour l'affranchir de toutes les imperfections qui caractériſent les ouvrages des hommes. Quel beau ſujet d'admiration ! »

Il faut faire attention à toutes les poſitions de l'enfant, ſoit qu'il ſoit debout, ſoit qu'il ſoit couché, de manière que la lumière tombe toujours à plomb ſur ſes yeux, c'eſt-à-dire également ſur les deux. Autrement elle occaſionneroit un ébranlement dans cet organe, qui, en faiſant effort pour ſuivre ſa direction, ſe tourneroit toujours du côté d'où il la recevroit.

Si la lumière vient du côté gauche, ou droit, il s'accoutu-

mera à détourner l'œil gauche, ou droit ; celui des deux qui en ſera frappé deviendra louche.

Par la même raiſon, quand on regarde un enfant, il faut toujours ſe mettre en face de lui. En le fixant de profil, on expoſeroit ſa vue aux mêmes inconvéniens. Qu'il voie également tous les objets qui lui feront préſentés & jamais de trop près. Ce ſeroit encore un nouvel inconvénient. Il eſt une diſtance naturelle & commune, proportionnée au volume, à la grandeur des objets & à la force de la vue dans le ſujet qui voit. Celui ou celle qui tiendra l'enfant ſaura bien l'eſtimer & en juger

d'après

d'après la foibleſſe de la vue de de l'enfant.

On me reprochera peut-être, mon cher Comte, de m'être un peu écarté de mon ſujet en parlant des aveugles au commencement d'un article ſur la lumière. Voyez comme je ſuis fidele à notre épigraphe : *Lex mea lux*. Je voudrois que la lumière fût le partage de tous les hommes. Que n'ai-je le don des miracles, pour la rendre aux malheureux qui en ſont privés !

C'eſt pour l'homme que l'Etre ſuprême a créé la lumière ; ſi quelques-uns, par un enchaînement de cauſes ſecondaires qui

ne peuvent porter atteinte à la bonté divine, ne jouissent pas de ce précieux avantage, c'étoit le cas de justifier aux yeux des impies, la providence qui veille à ce que chacun trouve en lui-même le dédommagement de ce qu'il n'a pas reçu comme les autres.

Aveugles de naissance! hélas! vous ne pouvez chanter à l'unisson des autres hommes cette hymne vraie & sublime : *Que tes œuvres, Seigneur, sont admirables* (a)! Vous ne pouvez contempler ni les beautés de la na-

(a) *Quam mirabilia sunt opera tua, Domine!*

ture, ni l'homme, ni ce que vous chériſſez le plus parmi les hommes. Mais la privation du ſpectacle dont nous nous repaiſſons eſt-elle pour vous un malheur, puiſque vous ne le connoiſſez pas ? Vous ne pouvez deſirer ce qui vous eſt inconnu. Etes-vous époux ? ſi vous poſſédez le cœur de votre épouſe, vous avez tout ce qui vaut en elle. Qu'importe la vue de ſes attraits ? que ſont-ils ? tel arrangement de la matière plutôt que tel autre ; le tems les détruit bientôt ; & le moindre accident peut les détruire avant le tems où ils doivent finir.

Des attraits ! une autre qui en

auroit eu plus que votre époufe auroit pu vous féduire, vous tromper & vous ravir le cœur qui vous aime pour vous & dans lequel vous trouvez votre bonheur. Les attraits d'une femme ! vous gagnez à ne les point connoître. C'eft le miel qui donne la mort à plus d'un Jonathas.

Etes-vous père ? avez-vous des enfans ? vous pouvez jouir de leurs embraffemens. Les charmes de l'amour, de l'amitié préférable, vous font deftinés comme à nous; & peut-être en jouiffez vous plus que nous, parce qu'on vous aime plutôt pour vous que pour foi. Vous refpirez le même air, vous man-

gez les mêmes fruits ; la toiſon des brebis , le fil ourdi par ces inſectes qui meurent en travaillant, la peau, la chair des animaux, tout ce qui nous couvre, tout ce que nous mangeons eſt votre partage comme le nôtre. Vous ne liſez pas ? Ah ! je ſerois tenté de vous croire en cela vraiment malheureux. Mais quand je réfléchis aux lectures pernicieuſes qui empoiſonnent tant de ſavans & d'ignorans , je vous trouve heureux d'avoir un moyen d'en garantir votre cœur.

Mais vous ne la connoiſſez pas, la lecture, vous ne pouvez y avoir regret. Contentez - vous du livre

vivant de la ſociété. Chantez le cantique d'une ame philoſophe : *Vous avez tout fait, ô mon Dieu ! ſelon les règles de la ſageſſe* (a).

Aveugles par accident ! c'eſt vous que je plaindrois ; c'eſt ſur votre ſort que je m'attendrirois ; mais l'habitude de votre état vous a fait ou vous fera découvrir dans vos autres ſens, dans le toucher ſur-tout, une fineſſe, une perfection dont vous ne les croiriez pas doués. Avec ce malheur, vous avez déja reçu de la ſouveraine Providence, le bienfait

(a) *Omnia in ſapientia feciſti.*

d'y devenir bientôt insensibles.

Tous les hommes s'intéressent à votre sort; êtes vous pauvres, la bonté de nos Rois vous a donné un asyle dans sa capitale.

Un jour l'utile établissement (*a*) que nous devons à leur libéralité miséricordieuse, se multipliera dans toutes les provinces. Plusieurs se sont déja fait un devoir de l'imiter.

Quant à tout ce que je viens

(*a*) Les Quinze-Vingts ci-devant rue Saint-Honoré, actuellement rue du fauxbourg Saint-Antoine, à l'ancien Hôtel des Mousquetaires.

d'expofer dans cet article fur la lumière , il y a certaines chofes qu'on regardera comme trop fcientifiques ; je ne les adreffe qu'aux pères inftruits & aux perfonnes éclairées. Le refte, qui ne confifte que dans quelques préceptes affez fimples, fe démêlera aifément.



PIÈCES FUGITIVES.

SUITE
DE
L'ABRÉGÉ HISTORIQUE
DE L'HOPITAL
DES ENFANS-TROUVÉS
DE PARIS.

LONG-TEMS la Juſtice a ſévi contre les malheureux obligés de recourir à cette reſſource, trop ſouvent indiſpenſable : plus éclairée, elle a reconnu depuis que

ſa rigueur étoit ſujette à de grands inconvéniens : il eſt inutile de les détailler ici. Sa condeſcendance a multiplié prodigieuſement le nombre des Enfans-Trouvés.

Les Magiſtrats ont alors multiplié les moyens de conſerver les *Enfans-Trouvés*, & l'établiſſement à pris une conſiſtance qu'il n'avoit jamais eue.

Le logement a été augmenté ; des nourrices ont été appellées des provinces de Normandie & de Picardie, pour ſuppléer au défaut des nourrices à gages fixées dans l'Hôpital.

Les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu donnèrent à loyer trois pe-

tites maisons de sa dépendance, à cet Hôpital : ces maisons devinrent insuffisantes par le nombre des *Enfans-Trouvés*, qui, depuis 1739, passe 3000 mille par an. Dans la même année, ils furent attaqués d'une maladie qu'ils se communiquoient, & dont plusieurs mouroient après quelques jours de langueur.

On redoubla de soins, & le salaire des nourrices de la campagne fut augmenté par délibération du bureau d'administration; mais le mal venoit du défaut d'air & de place.

Les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu donnèrent à ceux de l'Hôpital des *Enfans-Trouvés*, non-seulement les maisons qu'ils leur avoient ci-

devant données à loyer, mais encore les maisons voisines. Il fallut les rebâtir. Les revenus ordinaires, déja insuffisans par eux-mêmes, ne pouvoient fournir à ces dépenses.

On a emprunté, & à force d'économie & d'intelligence, on est venu à bout de mettre les choses sur le pied où elles se trouvent maintenant.

Outre cet Hôpital nouvellement rebâti, il y a une autre grande maison des *Enfans-Trouvés* dans le fauxbourg Saint-Antoine, destinée pour loger tous ceux qui reviennent de nourrice. C'est dans cette maison qu'on les instruit & qu'on

qu'on les élève jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être mis en métier.

L'emplacement de la maison des *Enfans-Trouvés* du fauxbourg Saint-Antoine est très-grand. La Reine *Marie-Thérese d'Autriche* posa la première pierre de l'Eglise. *Etienne d'Aligre*, Chancelier de France, *Elisabeth Tuillier*, sa troisième femme, & le Président *de Bercy* donnèrent des sommes très-considérables pour cet établissement. La Chancelière *d'Aligre* vint s'y réfugier après la mort de son mari, & fit construire un caveau dans l'Eglise, où elle ordonna qu'on l'enterrât après sa mort. Cette maison & celle des

Enfans-Trouvés, vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu, ſont deſſervies par des Sœurs griſes. Ces ſortes de Religieuſes reconnoiſſent pour Inſtituteurs Saint-Vincent de Paule & madame le Gras. On les appelle ſœurs griſes ou ſervantes des pauvres. Outre la deſſerte des Hôpitaux qui leur eſt confiée, elles ſont diſtribuées dans différentes paroiſſes de la ville & des campagnes où elles inſtruiſent les enfans des pauvres, viſitent & ſoignent les malades, & leur fourniſſent des remèdes. Elles ne ſont que des vœux ſimples après cinq ans de probation (d'épreuve), & les renouvellent tous les ans le 25

Mars. Elles ſont ſous la direction du Supérieur général de la Miſſion.

De toutes les filles vouées par état au célibat, on peut dire que les Sœurs de la Charité ſont preſque les ſeules ſur leſquelles la ſatyre n'oſe pas s'exercer. Si l'on demande pourquoi elles ſont aſſez heureuſes pour échapper à la diſſipation & aux vices du ſiècle, on répondra que leur vie eſt fort active, & qu'en général quiconque n'a pas le tems de demeurer oiſif ne l'a pas non plus d'être vicieux. Ajoutez à cette raiſon qui ne peut être la ſeule, les principes d'humilité, de charité & de religion qui forment

leur inſtitut. Puiſſe arriver un jour le tems où tous les corps religieux auroient dans l'état un emploi quelconque, ſoit ſpirituel déterminé, ſoit temporel, & formeroient autant de citoyens utiles à l'humanité & à la religion publique!

On voit que l'Hôpital célèbre des Enfans-Trouvés s'eſt beaucoup étendu au-delà de ſes limites originaires. Il avoit d'abord été uniquement deſtiné pour les créatures infortunées que la honte de leur avoir donné le jour, expoſe à la merci de l'état.

Aujourd'hui, par un accroiſſement de charité publique, il eſt devenu l'aſyle des enfans que l'in-

digence ou l'insensibilité des parens abandonnent. Il suffit d'une simple formalité. On porte l'enfant chez le Commissaire, auquel on demande un billet d'admission. Sans faire aucune question, il l'inscrit sous le nom qui lui est déclaré, ou comme inconnu; si l'enfant est nommé, l'Hôpital, en le recevant, attache sur lui la marque distinctive avec tel n°. du registre; dans la suite on peut le réclamer, & moyennant une somme de 100 livres par chaque année qu'il aura demeuré dans ce lieu de miséricorde, il est rendu.

Combien il est malheureux que ce secours public accordé spé-

cialement à la classe privilégiée des petits enfans sans aveu, ait ouvert en même tems la porte à des abandons volontaires d'enfans même adultes! Plût à la justice qui devroit animer tous les hommes, que certains parens, prodigues & débauchés, pour se débarrasser d'un obstacle à leur aisance criminelle, ne profitassent pas de ce moyen dont l'abus est si révoltant!

Plusieurs, à la vérité, sont forcés par la misère de recourir à cette fâcheuse extrémité. Il conviendroit & la justice même exigeroit qu'on ne reçût dans cet Hôpital (du moins à l'égard des enfans adul-

tes) que ceux dont les parens ſeroient véritablement reconnus dans l'impoſſibilité de les nourrir. Quant aux enfans nouvaux-nés, le tems ne permet point d'obſerver les formalités de juſtice. Le moindre délai nuiroit à leur conſervation. Il importe abſolument de les admettre indiſtinctement dans l'aſyle qui leur fut deſtiné.



A M. le Baron DE BRETEUIL, *Ministre de Paris, visitant les Enfans-Trouvés le 17 Août 1784.*

DANS nos humbles vallons, quel Astre bienfaisant
Daigne répandre sa lumière,
Et veut, d'un regard complaisant;
Etudier notre misère ?

Sur les ordres divers de l'immense Cité
On voit briller sa vigilance;
Mais c'est sur la foiblesse & sur la pauvreté;
Qu'il sait faire tomber sa plus douce influence.

Ainsi la France admire, équitable Breteüil,
Du cours de vos travaux le vertueux partage;

Acceſſible pour tous, votre plus prompt
accueil
Eſt pour le Citoyen qui ſouffre davantage.

C'eſt à ce titre, hélas! que ces obſcurs enfans
Réclament de grands droits ſur votre ame
attendrie:
Ils ſont ſans père, ſans parens,
Sans mère, & preſque ſans patrie.

Voyez-les au berceau: l'accent de leur dou-
leur
D'un abandon cruel déjà pleure l'injure:
La naiſſance eſt pour eux l'aurore du mal-
heur:
Jamais ils n'entendront la voix de la Nature.

Mais, loin de maudire le ſort,
Ils vont lui pardonner ſa première injuſtice:
Le naufrage les mène au port,
Dès que Breteüil leur eſt propice.

USAGES
DE DIFFÉRENS PEUPLES
Par rapport aux nouvaux-nés.

E*NFANS des Germains.* La manière auſtère avec laquelle les Germains élevoient leurs enfans, paroîtra étrangement dure aux François de ce ſiècle, qui ne connoiſſent que les mœurs du jour. Auſſi-tôt qu'un enfant étoit né, on alloit, quelle que fût la rigueur de la ſaiſon, le plonger dans la rivière la plus voiſine. Sa mère l'allaitoit; & dès qu'il étoit ſevré, on l'accoutu-

moit à une diète dure & ſimple.

Enfans des Grecs. Tous les enfans étoient réputés légitimes & devenoient citoyens chez les Grecs, excepté chez les Athéniens où ils devoient néceſſairement être iſſus de père & mère citoyens & légitimes. Il y avoit une loi qui obligeoit à déclarer la naiſſance d'un fils, mais on pouvoit celer celle d'une fille.

Chez les Thébains, la peine de mort étoit décernée contre les parens qui cachoient la naiſſance des enfans des deux ſexes.

A Lacédémone, tous les enfans nouvaux-nés devoient être pré-

sentés aux Magiſtrats qui faiſoient jetter dans l'Apothete ceux en qui ils découvroient quelques vices de conformation.

A Thébes, lorſqu'un père ne ſe trouvoit pas en état de nourrir ſes enfans, il les préſentoit aux Magiſtrats qui en faiſoient des eſclaves ou des domeſtiques.

A Sparte, les Célibataires étoient punis, & l'on décernoit des récompenſes à ceux qui avoient beaucoup d'enfans; une loi préciſe ordonnoit le mariage : les mères, à moins d'accident, nourriſſoient elles-mêmes leurs enfans : à la naiſſance d'un mâle, on ſuſpendoit à la porte une couronne d'olivier; ſi c'étoit une

une fille, on y attachoit de la laine.

A Athènes, aussi-tôt qu'un enfant étoit né, on en instruisoit le Magistrat, qui aussi-tôt l'inscrivoit sur le registre des naissances: le huitième jour, on le promenoit autour des foyers; & le dixième, en présence d'une grande assemblée que l'on invitoit à un festin, on faisoit la cérémonie de lui donner un nom.

Enfans des Hébreux. Chez ce Peuple, la stérilité étoit en opprobre; & l'on disoit d'un homme qui n'avoit point d'enfans, *non est*

ædificator, *ſed diſſipator.* Auſſi-tôt qu'un enfant étoit né dans une famille, on le plaçoit à terre, & le père le levoit : il étoit expreſſément défendu de cacher ſa naiſſance. On le levoit, on l'enveloppoit dans des langes ; & ſi c'étoit un mâle, le huitième jour il étoit circoncis.

Enfans des Romains. Il étoit honorable à Rome d'avoir beaucoup d'enfans. Le père qui en avoit trois vivans dans la ville, ou quatre dans l'enceinte de l'Italie, ou cinq dans les Provinces, étoit exempt de tutelle. Un Ro-

main avoit trente jours pour déclarer la naiſſance de ſon fils : il devoit en inſtruire par les Meſſagers, s'il ſe trouvoit dans les Provinces.



*A Madame la Comtesse de Ch.****

POURSUIVEZ la noble entreprise
Où triomphent les droits de l'amour maternel
Et, quoi que le vulgaire dise,
Sauvez une victime à l'abus criminel
Que sa folle voix préconise.
Tendre mère, tes soins, oui tes soins généreux
Seront bientôt payés des mains de la nature:
Elle doit rendre avec usure
Tout le bien que tu fais pour accomplir ses vœux.
L'enfant non rejetté sur un sein mercenaire
Ne connoîtra d'abord, n'aimera que sa mère.
Elle recueillera tous ses empressemens,
Et l'on ne verra point la nourrice étrangère

Uſurpant de ſon cœur les premiers ſentimens,
Pouvoir ſeule obtenir ces gages ſi touchans
Des mouvemens flateurs que la nature inſpire,
Ces gages précieux qu'exprime un doux ſourire.
Mais il eſt un plus digne prix
Aux mères qui le ſont ſans ſouffrir de partage.
Voyez comme en leurs fils la vigueur prévient l'âge,
Et de quel brillant coloris
La fleur de la ſanté peint leur jeune viſage.
Ils ont des lèvres de rubis,
Et de leur bouche demi-cloſe
Souffle un vent auſſi doux que celui du zéphir
Lorſqu'il vient careſſer la roſe
Et l'empêche de ſe flétrir.

Que dis-je ! ô mère attendrissante
(Pour toi quel charme ravissant !)
Ainsi que ton sang pur, ta vertu bienfaisante
Se communique à ton enfant ;
Son cœur, comme le tien, sera sensible & grand ;
Il suce avec le lait la source du penchant :
Que ta lumière prévoyante
Observe son instinct naissant ;
Suis, de ses premiers pas, la marche intéressante :
L'esprit avec le corps & s'élève & s'augmente :
Tel est d'un arbrisseau le développement ;
O que cette nouvelle plante
A, pour qui la cultive, un bel accroissement !
Mère, que tes succès doivent te rendre heureuse !
Pareille en ce moment à la Divinité,

Tu fais dans un corps ſain une ame vertueuſe;
La ſageſſe avec la beauté
Nous peignent ſous tes traits la céleſte bonté.
Ton époux qu'un excès de ſenſibilité
Rendoit en apparence à tes deſſeins contraire,
Bénira l'heureux jour où ſon cœur agité
N'arrêta plus enfin ton projet ſalutaire.
Ses fils reconnoîtront le trait d'un ſi bon père
Qui, par un effort d'équité,
Foulant, en leur faveur, un préjugé ſévère,
Et leur ſacrifiant des jours de volupté, (*a*)
En leur unique bien met ſa félicité.

(a) On peut à d'autres époux indiquer le Journal de Médecine de Mai 1777, Journal que les Dames ne feront pas fâchées non plus de conſulter.

Son attente n'eſt point trahie :
Sa fidèle poſtérité
Pour l'exempter d'un mal immoleroit ſa vie,
Semblable à ce Troyen fameux
Qui des maux raſſemblés ſur ſa triſte patrie
Préſerva ſon père & ſes Dieux....
Toi qui, dans l'âge de l'yvreſſe,
Joins par un accord merveilleux,
L'expérience à la jeuneſſe,
Femme que chériſſent les cieux
Qui ſais plaire & penſer, qui mérites un temple,
S'il faut t'encourager dans ton plan glorieux,
D'une Reine du nord (a) je citerai l'exemple.
Malgré les vains diſcours de ton ſexe envieux,

(a) La Reine de Dannemarck à allaité ſa fille.

Crois qu'avec intérêt le ſage te contemple ;
Et que s'il eſt troublé, c'eſt l'effet de tes
yeux.
Les roſes de ton teint ſeront-elles fanées
Par tes admirables travaux ?
Non : c'eſt par un lâche repos
Que les graces ſont profanées,
Sans affoiblir l'éclat de ta vive couleur,
Tu prêtes à ta fille une aimable fraîcheur.
Jouis donc pleinement, du fruit de ton ou-
vrage,
Livre ton cœur à la gaieté :
L'art qui préſide à la ſanté,
L'art que le bon ſens montre en dépit
de l'uſage,
L'art qui, du ſiècle d'or nous retrace
l'image,
N'eſt pas funeſte à la beauté.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le quatrième volume *du Mentor universel*, *par M. l'Abbé* ROY, *Censeur Royal*, &c. je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce premier Septembre 1784.

DE SAUVIGNY.

AVIS

Que le Relieur ſupprimera.

LE Public ayant daigné accueillir favorablement le *Mentor univerſel*, & paroiſſant deſirer d'en jouir plutôt & plus ſouvent ; pour le ſatisfaire & mériter de plus en plus ſa bienveillance, je me ſuis déterminé à diviſer chaque volume de quatre feuilles en deux cahiers de deux feuilles chacun.

Ces deux cahiers qui ſe diſtribueront le premier & le quinze de chaque mois ne ſeront que de ſoixante & douze pages, & par conſéquent ne formeront que cent quarante-

quatre pages dont chaque volum
a été juſqu'à préſent compoſé
S'il arrivoit quelques circon
tances qui empêchaſſent de donne
deux cahiers dans le mois, au
deux nouvelles époques indiquée
des premier & quinze, on ſeroi
néanmois aſſuré qu'ils paroîtroien
réunis infailliblement au bout d
mois.

Ce changement dans l'ordre d
diſtribution me coûtera des frai
de poſte & de brochure doubles
Je me croirai ſuffiſamment dédoma
gé, par la jouiſſance du public.

